

Réf: Dossier N° 073927

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ANGE AXEL ARMEMENT »

Siège social Abidjan, Port-bouet, VRIDI, Lot 153, Ilot 98 IV

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/11/2021, et enregistrés au CEPICI le 09/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANGE AXEL ARMEMENT »

Objet : La Société a pour objet en Côte d'ivoire:

- LA PÊCHE
- LA VENTE DES POISSONS
- L'IMPORT-L'EXPORT DES PRODUITS DE MERS
- IMPORT/EXPORT
- DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition. la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière pouvant se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Port-bouet, VRIDI, Lot 153, Ilot 98 IV

Dirigeant(s) : M KOUADIO N'DRI ANDRÉ (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00473 du 08/02/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°04423/GTCA/RC/2022 du 08/02/2022

